

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

À LA PRÉFECTURE

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20200703-D_2020_6_9B-DE

Reçu le 14/09/2020

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_6_9B

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt, le vendredi 03 juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire - Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Juin 2020

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Objet : Participation pour les entrées au Cinéma MJC Jules Berry (abroge et remplace la délibération n°D_2020_6_9A transmise en Préfecture le 16/07/2020)

Pouvoirs :

Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLLEAU Thierry

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de son soutien aux associations communales et intercommunales, la commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de leurs activités et profitables à l'ensemble de la population.

La MJC cinéma organise les séances et assure la billetterie du cinéma aux tarifs suivants : Tarif normal : 4,00 € au lieu de 5,00 € - Tarif réduit : 3,00 € au lieu de 4,00 €

Chaque année, la commune s'engage à participer à hauteur de 1 € par billet vendu. La participation financière est versée annuellement sur présentation d'un état annuel des entrées de cinéma par la MJC.

Pour rappel : En 2016, le montant était de 353,00 €.

En 2017, le montant était de 446,00 €.

En 2018, le montant était de 387,00 €.

Pour 2019, le montant s'élève à 580,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- **VERSER** pour l'année 2019, à l'association MJC Cinéma la somme de 580,00 € correspondant à 580 entrées à hauteur de 1€ par billet,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Les dépenses correspondantes seront imputées au compte 611, prévus à cet effet, du Budget Principal.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire

Michel CARTERET

